

## SEANCE DU 4 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM. BUFFET Michel, CROISSET Jean-Michel, FOUCHER Evelyne, TOUCHAIN Yves, VANNEAU André, MANUEL Jacqueline, FUSIL Daniel, CHENNEVEAU Christelle, FRANCHET Eveline, DOMINGUEZ Pascal, FRANCHET Jean-Louis,

**Absents :** PORNIN Frédérique, pouvoir à FRANCHET Eveline ; BERIAIM Michèle, pouvoir à BUFFET Michel, BARBEREAU Gérard, pouvoir à FOUCHER Evelyne

Mme Evelyne FOUCHER a été élue secrétaire de séance

### **Comptes de gestion 2012 :**

Le conseil municipal après s'être assuré que M. le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2012 par M. le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et les approuve comme suit:

BUDGET	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	14	0	0
EAU	14	0	0
ASSAINISSEMENT	14	0	0
INTER.ECO	14	0	0

### **Comptes administratifs 2012:**

Le conseil municipal, après avoir entendu lecture des comptes administratifs 2012, désigne M. TOUCHAIN président de séance. Monsieur le maire quitte la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs comme suit :

BUDGET	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	894 469.05	1 232 823.80	1 211 799.35	720 466.58	12	0	0
EAU	164 145.05	233 058.70	7 577.08	155 528.01	12	0	0
ASSAINISSEMENT	74 417.31	152 394.22	58 923.09	185 636.51	12	0	0
INTER.ECO	10 346.03	23 397.60	46 982.77	18 971.68	12	0	0

### **Vote des Budgets Primitifs 2013**

Monsieur le maire rappelle au Conseil que les budgets primitifs ont été étudiés en commission générale et les invite à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets suivants :

#### **Budget général :**

Section de fonctionnement : 1 227 820€

Section d'investissement : 1 345 602€

**Budget eau :**

Section de fonctionnement : 238 191€

Section d'investissement : 165 989€

**Budget assainissement :**

Section de fonctionnement : 109 760€

Section d'investissement : 415 817€

**Budget Intervention économique :**

Section de fonctionnement : 31 957€

Section d'investissement : 60 166€

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012-  
BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de 491 332.77€
- Un excédent de fonctionnement de 338 354.75€

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 338 354.75€

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012-  
BUDGET EAU**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de 147 950.93€
- Un excédent de fonctionnement de 68 913.62€

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- Au compte 002 : 68 913.62€

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012-  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de 126 713.42€
- Un excédent de fonctionnement de 77 976.91€

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre facultatif, en réserves, au compte 1068 : 77 976.91€

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012-  
BUDGET INTERVENTIONS ECONOMIQUES**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de 28 011.09€
- Un excédent de fonctionnement de 13 051.57€

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 13 051.57€

**Vote du taux des 3 taxes locales**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget tel qu'il a été préparé par la commission des finances et examiné par la commission générale, ne nécessite pas, pour être

équilibré, d'augmentation des impôts locaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les taux suivants :

- taxe d'habitation 12.77%
- taxe foncière sur les propriétés bâties 18.85%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 59.42%

Le total des taxes apportera un produit de 351 891 €

#### **Remboursement des taxes locales au SIAT :**

Monsieur le maire rappelle au conseil que chaque année, la commune de Dhuizon rembourse une somme forfaitaire au SIAT au titre des taxes locales. Après en avoir délibéré, le conseil confirme que ce remboursement est nécessaire depuis plusieurs années et décide de le fixer à 1.900€ et de le maintenir jusqu'à la fin de son mandat.

#### **Renouvellement du contrat informatique**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat avec la société SEGILOG arrive à échéance. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de renouveler ce contrat pour 3 ans, et de donner tous pouvoirs au maire pour le signer.

#### **Révision statutaire du Pays de Grande Sologne**

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la délibération du comité syndical extraordinaire du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne réuni le 25 février 2013. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver par 9 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre la modification de statuts comme suit :

##### **Modification de l'article 1 :**

*« ...Il est formé entre ces 25 communes et pour les domaines de compétences qui leur ont été transférés par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale suivants :*

- *la communauté de communes de la Sologne des Rivières*
- *la communauté de communes de la Sologne des Etangs*
- *la communauté de communes Cœur de Sologne »*

##### **Modification de l'article 5 :**

*« Le syndicat est administré par un comité composé :*

- *pour les communes : 2 délégués*
- *pour le Département : 1 délégué par canton*
- *pour les communautés : 2 délégués ».*

##### **Modification de l'article 10 :**

*« Les recettes du syndicat comprennent :*

- *...la contribution des communautés calculées pour 50% sur la population, 50% sur le potentiel fiscal ».*

#### **Mission ATESAT :**

Monsieur le maire informe le conseil que la commune bénéficie de la mission d'Assistance Technique de l'Etat pour la Solidarité et l'Aménagement du Territoire (ATESAT) de la part de la DDT pour l'aider et l'assister dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat et dans la gestion de la voirie. Cette mission, définie par une convention annuelle reconductible 2 années, est arrivée à son terme au 31 décembre 2012. La commune est toujours éligible à cette prestation selon les critères de population et de ressources fiscales et peut continuer à bénéficier de cette prestation en demandant la mise en place d'une nouvelle convention pour l'année 2013, dans l'attente d'une évolution réglementaire annoncée.

Le montant de cette mission est de 342.23€ pour l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la convention proposée et de donner tous pouvoirs au maire pour la signer.

## **TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Conformément au courrier de M. le Préfet, Monsieur le maire demande au conseil municipal de procéder au tirage au sort pour établir la liste annuelle des jurys d'assises pour 2014.

Ont ainsi été désignés :

N°	NOM - Prénom	Date et lieu de naissance	Adresse
696	MULTON Christophe	20/04/1964 Orléans (45)	Rotte 41220 DHUIZON
953	VERHOEVEN Christian	22/07/1947 Ligny-le-Ribault (45)	20 Rue des Grandes Maisons 41220 DHUIZON
616	MARCHAND Marion	28/03/1985 Nogent-le-Rotrou (28)	8 Rue de Thoury 41220 DHUIZON

### **Décisions prises dans le cadre des délégations du maire :**

Monsieur le maire informe le conseil que la régie de pêche a été modifiée pour créer deux sous-régies, au bar de la mairie et au Tabac-journaux.

### **Questions diverses :**

**PADD du PLU :** Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les conseillers ont reçu tous les documents vendredi 29 mars afin d'en prendre connaissance et les étudier. Le débat s'engage alors sur les dernières modifications, notamment le nouvel objectif de population : 1400 habitants à l'horizon 2023.

### **Demande de subvention :**

Monsieur le maire présente au conseil le projet de restauration du monument aux morts.

Coût : 4000€

Modalités de réalisation : Une partie des travaux sera réalisée par les agents communaux

Demande de subvention à l'ONAC et au souvenir français : 20 à 25%

après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver ce projet, son coût et ses modalités de financement
- de solliciter la subvention auprès de l'ONAC et du Souvenir Français
- de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces afin de mener à bien cette affaire.

**Village fleuri :** monsieur le maire informe le conseil que le dossier d'inscription au Village Fleuri vient d'arriver et sera retourné prochainement.

**Tour-du Loir-et-Cher :** la course cycliste traversera la commune vendredi 12 avril vers 14H30.

**Plan de circulation :** le Conseil Général a examiné les plans et à donné un accord de principe, sous réserve de respecter ses observations.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H.

Les membres présents ont signé au registre :

BUFFET Michel	
TOUCHAIN Yves	
CROISSET Jean-Michel	
VANNEAU André	
BERIAIM Michèle	Absente, pouvoir à Michel BUFFET
BARBEREAU Gérard	Absent, pouvoir à Evelyne FOUCHER
CHENNEVEAU Christelle	
DOMINGUEZ Pascal	
FOUCHER Evelyne	
FRANCHET Eveline	
FRANCHET Jean-Louis	
FUSIL Daniel	
MANUEL Jacqueline	
PORNIN Frédérique	Absente, pouvoir à Eveline FRANCHET